



**Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville**  
**Province de Québec**

---

## ***Avis public***

### **AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NO 2026-01 INTITULÉ RÈGLEMENT DE TARIFICATION ET DE FRAIS ADMINISTRATIFS POUR LA FOURNITURE DE BIENS ET DE SERVICES**

Avis de motion est donné par le conseiller Hugo Laporte qu'il présentera pour adoption, lors d'une séance ultérieure du conseil, le Règlement numéro 2026-01 relatif à la tarification et de frais administratifs pour la fourniture de biens et de services

L'objet du dit règlement est d'établir une tarification pour la fourniture des biens et des services municipaux.

Monsieur Laporte dépose séance tenante le projet de règlement numéro 2026-01.

Le projet de règlement est disponible pour consultation au bureau municipal, situé au 390, rue Principale à Saint-Bernard-de-Michaudville, sur les heures habituelles d'ouverture. Il est également disponible sur le site web de la Municipalité ([saintbernarddemichaudville.qc.ca](http://saintbernarddemichaudville.qc.ca)).

DONNÉ à Saint-Bernard-de-Michaudville,  
Ce 11<sup>e</sup> jour du mois de mars 2026

*Geneviève Bureau*

Geneviève Bureau  
Greffière-trésorière adjointe



**Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville**

**CERTIFICAT DE PUBLICATION D'UN AVIS PUBLIC**

**Objet :**

**AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NO 2026-01  
INTITULÉ RÈGLEMENT DE TARIFICATION ET DE FRAIS ADMINISTRATIFS  
POUR LA FOURNITURE DE BIENS ET DE SERVICES**

Je soussignée, Geneviève Bureau, greffière-trésorière adjointe, résidant à Saint-Bernard-de-Michaudville, certifie par les présentes sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-joint en affichant une copie, au bureau municipal et sur le site internet de la Municipalité (<http://saintbernarddemichaudville.qc.ca/>), entre 16 h 00 et 16 h 10, le 11 mars 2026.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 11 mars 2026.

*Geneviève Bureau*

Geneviève Bureau  
Greffière-trésorière adjointe